

UNE GRILLE #2 UNIQUE POUR TOUS !



**Augmenter les salaires c'est possible,
c'est légitime et c'est nécessaire !**



C'EST QUOI UNE GRILLE DES SALAIRES ? : C'est un mécanisme qui permet la reconnaissance des qualifications des cheminots et qui garantit une véritable progression de carrière.

▶ LA QUALIFICATION UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT DE LA GRILLE

Pour que la qualification soit reconnue, la CGT propose notamment qu'un salaire repère soit attaché à chaque niveau de diplôme et constitue ainsi un seuil d'accueil des salariés dans une grille des salaires

Pour chacun des grands niveaux de qualification, le niveau du salaire de base mensuel brut garanti revendiqué par la fédération CGT des cheminots est

▶ DES DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE GARANTIS

La qualification du cheminot progresse tout au long de la vie, par la pratique et l'expérience, mais également par la formation professionnelle - d'où la nécessité d'un déroulement de carrière minimal garanti.

La qualification doit être reconnue dans l'emploi comme dans le salaire.

▶ Elle peut être acquise :

- par l'obtention d'un diplôme ;
- par l'expérience ;
- par la validation des acquis ;
- par la formation continue.

Reconnaître les qualifications c'est aussi permettre à tous les cheminots un vrai déroulement de carrière.

La CGT propose pour cela que soit garanti au minimum le doublement du salaire sur la carrière avec une progression salariale automatique (sans nouvelle formation ou diplôme) tout au long de la carrière (une position de rémunération tous les 4 ans ou 3 ans pour les agents de conduite).

Dans la grille des salaires CGT, les écarts entre les différentes positions de rémunération sont significatifs et réguliers afin d'avoir une véritable progression salariale.

La fédération CGT revendique une grille unique pour tous les cheminots statutaires et contractuels du GPU SNCF ainsi que pour tous les cheminots de toutes les autres entreprises ferroviaires.

Il s'agit d'une part d'une question de justice sociale, mais aussi d'un puissant levier pour lutter contre le dumping social et la concurrence entre cheminots qu'organise le patronat.

Reconnaître les qualifications dans une grille c'est aussi lutter contre le déclasserement professionnel qui touche particulièrement les femmes.

Le saviez-vous ?

- Sans diplôme et sans formation, ni expérience : SMIC revendiqué par la CGT à 2000€
- CAP-BEP : 2652€
- Bac (quel qu'il soit) : 3304€
- BTS-DUT (Bac + 2) : 3956€
- Licence/ licence professionnelle (Bac + 3) : 4608€
- Maitrise (Bac + 4) : 5097€
- Master 2 / Diplôme d'ingénieur (Bac + 5) : 5749€
- Doctorat (Bac + 8) : 6564€

Pour donner plus de poids à cette revendication, vous pouvez rejoindre la CGT et contribuer à organiser la mobilisation.



**FLASHEZ LE
CODE POUR
SE SYNDIQUER**

URGENCE SALAIRES

<https://www.reforcement-cheminotcgt.fr>

UNE GRILLE UNIQUE POUR TOUS LES CHEMINOTS

Position de Rémunération	Qualification								Niveau d'embauche ou repositionnement en cours de carrière	MONTANTS BRUTS	
										Base Smic Brut 2000€ (Proposition CGT)	
1	Execution 1								sans diplôme	2 000 €	
2	Execution 1									2 163 €	
3	Execution 1									2 326 €	
4	Execution 1									2 489 €	
5	Execution 1	Execution 2							BEP/CAP	2 652 €	
6	Execution 1	Execution 2							BEP/CAP	2 815 €	
7		Execution 2								2 978 €	
8		Execution 2								3 141 €	
9		Execution 2	Execution 3						BAC	3 304 €	
10		Execution 2	Execution 3						BAC	3 467 €	
11			Execution 3							3 630 €	
12			Execution 3							3 793 €	
13			Execution 3	Maitrise 1					BTS/DUT	3 956 €	
14			Execution 3	Maitrise 1					BTS/DUT	4 119 €	
15				Maitrise 1						4 282 €	
16				Maitrise 1						4 445 €	
17				Maitrise 1	Maitrise 2				Licence	4 608 €	
18				Maitrise 1	Maitrise 2				Licence	4 771 €	
19					Maitrise 2					4 934 €	
20					Maitrise 2				Maitrise	5 097 €	
21					Maitrise 2	Cadre 1			Maitrise	5 260 €	
22						Maitrise 2	Cadre 1			5 423 €	
23							Cadre 1			5 586 €	
24							Cadre 1			5 749 €	
25							Cadre 1	Cadre 2	Master	5 912 €	
26							Cadre 1	Cadre 2	Master	6 075 €	
27								Cadre 2		6 238 €	
28								Cadre 2		6 401 €	
29								Cadre 2	Cadre sup 1	Doctorat	6 564 €
30								Cadre 2	Cadre sup 1	Doctorat	6 727 €
31									Cadre sup 1		6 890 €
32									Cadre sup 1		7 053 €
33									Cadre sup 1	Cadre Sup 2	7 216 €
34									Cadre sup 1	Cadre Sup 2	7 379 €
35										Cadre Sup 2	7 542 €
36										Cadre Sup 2	7 705 €
37										Cadre Sup 2	7 868 €
38										Cadre Sup 2	8 031 €

► UN ENJEU CENTRAL

Le patronat mène une offensive continue pour ne pas reconnaître les qualifications et donc ne plus payer.

Ainsi dans la branche ferroviaire, l'accord « classification et rémunérations » dénoncé par la CGT, mais validé par toutes les autres organisations syndicales représentatives permet aux employeurs de ne plus reconnaître les diplômes, les formations et l'expérience acquise. Seul compte le poste occupé. L'évolution de carrière n'est donc plus garantie. Cela entraîne un déclassement des cheminots dont les salaires n'ont plus de lien avec leurs savoirs et savoir-faire.

Pour la CGT, revendiquer la reconnaissance et le paiement de la qualification dans une grille des salaires, c'est revendiquer d'être payé pour ce que l'on est et pas uniquement selon le poste occupé.

La fédération CGT des cheminots revendique :

- - la mise en place de l'échelle mobile des salaires et le rattrapage du contentieux salarial ;
- - la mise en place de la grille salariale CGT unique pour tous les cheminots avec des garanties sur le déroulement de carrière, un avancement automatique, la reconnaissance des diplômes ;
- - l'égalité salariale entre les femmes et les hommes .
- - des augmentations générales des pensions et des salaires avec une véritable reconnaissance des métiers des cheminots et la redistribution aux cheminots des richesses produites par le travail ;
- - un véritable 13e mois pour tous les cheminots ;

**organisé·es et
mobilisé·es nous
allons gagner !**

